

République Française
Département de l'Isère
Commune de CREYS MEPIEU

PROCES-VERBAL
Réunion du conseil municipal
Séance du 02 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le deux novembre à dix-huit heures trente, s'est réuni le Conseil municipal de la commune de CREYS MEPIEU, à la mairie, sous la présidence de M. Olivier **BONNARD**.

Étaient présents : Séverine **POËTE**, Philippe **FILLOD**, Ludovic **CHENEVAL**, Pierre **DE SMEDT**, Christelle **MELLET**, Sandra **DREVET**, David **ARNAUD**, Patrick **GROS**, Isabelle **MAYEN**, Philippe **GIROUD**, René **GIPPET**, Nadine **MELLET**, Gilles **GAUTIER**,

Excusés : Ghislaine **POZZOBON** (procuration donnée à Philippe **FILLOD**), Stéphanie **BATAILLON** (Procuration donnée à Gilles **GAUTIER**), Ligia **HODY** (procuration donnée Séverine **POËTE**), Jean-Claude **GENGLER** (procuration donnée à Pierre **DE SMEDT**), Christelle **LHERISSON**

Secrétaire : Séverine **POËTE**

Date de la convocation : 26 octobre 2023

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023-07-01

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023

ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2023

Délibération n° 2023.07.02

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu, comme chaque année, de désigner les diverses œuvres d'intérêt public susceptibles de bénéficier d'une subvention de la commune, et d'en fixer le montant. Concernant les subventions communales, elles ne pourront être accordées que sur présentation du bilan de l'association.

Il précise les conditions d'octroi des subventions pour les associations communales :

- Après 2 ans d'activité sur la commune
- Après réception du bilan de l'année écoulée
- Que la commune soit invitée aux assemblées générales annuelles

Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer,

Après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Précise que Ludovic **CHENEVAL** ne prend pas part au vote pour l'attribution de la subvention de l'USCM,

A l'unanimité,

Après avoir étudié les dossiers présentés,

ACCORDE les subventions suivantes aux associations désignées ci-dessous au titre de l'année 2023 (ces subventions intègrent les chèques cadeaux 2023 présentés aux associations) :

Tiers	montant
ACCA CREYS MEPIEU	2 635,00 €
Bibliothèque CREYS MEPIEU	3 282,00 €
CLUB des TOUJOURS JEUNES	2500,00 €
ECLATS DE JE(S)	725,00 €

ENTRE DEUX MONDES	3 500,00 €
ESNI section musculation	285,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1695,00 €
Petit dragon	345,00 €
SOU DES ECOLES	1975,00 €
OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE PUBL	3 000,00 €
USCM - Union Sportive CREYS MORESTEL	10 500,00 €
ADMR MORESTEL	1 000,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG MONTALIEU-VERCIEU	100,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG MORESTEL	100,00 €
CENTRE HOSPITALIER DE MORESTEL (association loisirs culture)	300,00 €
CENTRE LEON BERARD	1 600,00 €
CENTRE SOCIAL O, BRACHET	510,00 €
CENTRE SOCIAL O, BRACHET (reversement CCBD)	3 973,00 €
Espace Socio culturel Pays de la Pierre (ex MJC MONTALIEU) part CCBD	1 986,00 €
Espace socio culturel Pays de la Pierre (ex MJC MONTALIEU) part commune	510,00 €
LO PARVI	1 700,00 €
Collège BRIORD – association sportive	200,00 €
Collège de BRIORD – Foyer socio-éducatif	200,00 €
Les volants CREYPIEULANS	60,00 €
Creys passion sport mécanique	575,00 €
Creys Equi nature	60,00 €
DGS RACING -	1 000,00 €
ISA	1 435,00 €

PRECISE que la subvention à l'ACCA est majorée de 200,00 € au regard de l'entretien de terrains lieudit « Les Luippes »

INVITE l'association « entre deux mondes » à déposer des demandes d'aides auprès de la Région et du Département

Va proposer à Ghislaine POZZOBON, adjointe en charge des associations, d'acheter des tapis de sol et de mutualiser leur utilisation entre les différentes associations, pour éviter un stockage de ce matériel par chaque association.

ANNULATION VENTE MAISON COMMUNALE DE MEPIEU

M. le Maire rappelle la délibération n° 2023-05-02 par laquelle était approuvé le cahier des charges pour la vente de la maison communale située 12, place de l'église à Mepieu.

Aucune proposition d'acquisition n'a été déposée depuis cette date. M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la suite à donner à ce dossier,

Considérant que cette bâtisse présente un intérêt patrimonial pour la commune et par soucis de cohérence et à défaut de propositions acceptables,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE de retirer de la vente la maison communale située 12, place de l'église à Mepieu,

PRECISE qu'une réflexion sur sa restauration sera menée ultérieurement.

TARIFS DES SALLES DES FETES A COMPTER DU 1er novembre 2024

M. Le Maire informe le conseil qu'il convient de modifier la délibération n° 2022.07.07 du 27 octobre 2022 relative aux tarifs des locations des salles des Fêtes de CREYS et de FAVERGES

en fonction des possibilités qu'elles offrent. Les dépenses de chauffage grèvent de plus en plus les dépenses de fonctionnement des différentes salles,

M. Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération,

A l'unanimité,

Décide de louer les salles des fêtes de CREYS et de FAVERGES uniquement aux personnes domiciliées sur la commune ou ayant une activité professionnelle sur la commune.

Fixe les tarifs à compter du **1er novembre 2024** de la façon suivante :

✚ L'utilisation des salles des fêtes par la commune, le centre communal d'action sociale, les associations sera gratuite. Une association communale doit compter au moins cinq adhérents de la commune. Les deux premières années de sa création, elle ne bénéficiera que d'une location gratuite par an. La troisième année, elle bénéficiera des mêmes avantages que les autres associations.

✚ Pour les manifestations organisées par les particuliers résidant sur la commune, et pour les mariages des enfants et petits-enfants, le prix de location est fixé à :

- SALLE de CREYS
 - Salle : **250 €** le week-end
 - Salle + vidéoprojecteur : **350 €** le week-end
- SALLE de FAVERGES
 - Salle **250 €** le week-end

Une personne résidant à CREYS MEPIEU ne peut pas réserver la salle des fêtes en son nom et au tarif préférentiel pour une personne résidant à l'extérieur de la commune.

✚ Pour les entreprises qui ont leur siège dans la commune ou qui y sont contribuables, ainsi que pour les personnes ayant une activité professionnelle sur la commune, le prix de location est fixé à :

- SALLE de CREYS
 - Salle : **350 €** le week-end
 - Salle + vidéoprojecteur : **450 €** le week-end
- SALLE de FAVERGES
 - Salle : **350 €** le week-end

✚ Pour la SAINT-SYLVESTRE, le prix de location est fixé à :

- Salle CREYS et FAVERGES **600 €**
- Salle + vidéoprojecteur (Creys) : **700 €**

Eu égard aux dépenses de fonctionnement en constante augmentation, les tarifs de location des salles des fêtes de CREYS et de FAVERGES, pour des réservations entre le 1^{er} novembre et le 31 mars de chaque année, sont majorés de 75.00 €.

✚ Les tarifs sont réduits de moitié pour les locations des jours de semaine, du mardi au jeudi. **Une majoration de 50.00 € sera appliquée pour les réservations des jours de semaine (du mardi au jeudi) entre le 1^{er} novembre et le 31 mars de chaque année.**

✚ Concernant la vaisselle il est proposé « pack vaisselle » à 50 €, réservé uniquement aux locataires des salles des fêtes

Pour préserver la quiétude du voisinage, il est demandé à chaque locataire d'arrêter la musique à 2 heures.

En cas de force majeure, la commune n'est pas dans l'obligation de trouver une solution de remplacement ; la location sera annulée avec remboursement immédiat.

DECLARATION PREALABLE - INSTALLATION D'UN ABRI A ANIMAUX – 227AC n° 1

Dans le cadre des travaux de création d'un cheminement doux à Faverges et conformément à la délibération n° 2022.03.13 en date du 31 mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

CHARGE M. le Maire de déposer et de signer une déclaration préalable pour la mise en place d'un abri à animaux sur la parcelle **227AC n° 1**.

CHARGE M. le Maire de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux
Pour information : la première zone de travaux de Faverges au chemin communal est terminée.
La deuxième section est en phase de décaissement.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE AU 1^{ER} JANVIER 2024

Le service technique manque de personnel,

M. Le Maire demande au personnel de bien vouloir se prononcer à ce sujet,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024

DENEIGEMENT – PERIODES D'ASTREINTES –

M. le Maire rappelle la délibération n° 2016.09.11 du 08 décembre 2016 par laquelle était instauré le règlement des astreintes de déneigement,

Après discussion,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE de modifier la périodicité des astreintes de la façon suivante :

- Fixe la période de mise en place des astreintes :
Du 15 novembre au 15 mars de chaque année

M. le Maire confirme à Christelle MELLET, que la charge du déneigement en dehors de l'ancienne commune de CREYS PUSIGNEU est confié à un intervenant extérieur.

CHEQUES ACABRED – PERSONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE d'offrir au personnel communal des chèques cadeaux ACABRED (Association des Commerçants et Artisans de la Boucle du Rhône en Dauphiné)

FIXE le montant à :

- 150.00 € pour chaque employé titulaire et non titulaire
- 50.00 € jusqu'aux 18 ans, de chaque enfant de chaque employé, au 31 décembre 2023
- 150.00 € pour le personnel « osez » en charge du service cantine, le personnel intérimaire et les stagiaires.

INAUGURATION SALLE POLYVALENTE – FITDAYS

L'inauguration de la salle polyvalente est programmée le vendredi 7 juin 2024. Pour marquer l'inauguration de cette salle à vocation sportive, le maire propose au conseil municipal de conventionner avec les Fitdays Mgen via l'association Tigre.

Le programme sera le suivant :

9h00 à 16h30 : village initiation triathlon et ateliers en temps scolaire pour 12 classes de 30 élèves

17h00 à 18h30 : initiation triathlon ouvert à tous pour 100 enfants

18h30 à 19h30 : inauguration de la salle polyvalente

19h30 à 20h30 : aquathlon relais enfant-parent en musique

20h30 : tirage au sort du nominé pour tirage au sort final du « beau cadeau 2024 » et tirage au sort des 30 enfants pour la finale régionale AURA du samedi 29 juin.

La participation financière pour la commune est de 6 500 € auquel il convient de rajouter des frais de communication (affiches, flyers, banderoles...). A cette organisation sera combiné un village sportif avec présentation et ateliers des différentes associations de la commune et des alentours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

CHARGE M. Le Maire de signer la convention de partenariat avec l'association tigre, dans le cadre de l'évènement « FITDAYS », ainsi que tous les documents nécessaires à l'organisation de cette journée.

PROCEDURE D'EXPROPRIATION – MAISON RADIX – montée de la ville – Pusigneu

Dans le cadre de la procédure d'expropriation, le dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique, ainsi que l'évaluation sommaire de son coût ont été mis à disposition du public, pendant une durée d'un mois, jusqu'à ce jour.

Afin d'avancer en parallèle de la procédure d'expropriation, il est proposé d'avancer sur le dossier en validant à l'architecte les 3 premières phases de la mission jusqu'à l'Avant-Projet Définitif. Soit une tranche ferme de 9 625 € intégrant le complément de relevé, l'APS et l'APD.

L'intervention d'un géomètre va être demandée pour délimiter les parcelles.

ATTRIBUTION DU LOT N° 4 – ZA MALVILLE – 300 M²

Suite au départ de la société MOURIER Plomberie, il y a lieu de procéder à l'attribution de ce local. Deux candidats à la location se sont déclarés sans qu'aucune publicité n'ait été lancée.

Le montant mensuel du loyer a été fixé lors de la dernière réunion de conseil.

Jean-Claude GENGLER est chargé d'organiser la visite des lieux, si les deux candidats sont intéressés, un tirage au sort sera organisé

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE ET SES EQUIPEMENTS – CENTRE DE LOISIRS LE CREY'ONS DE COULEURS

M. Le Maire informe le conseil de la demande du centre de loisirs 'les CREY'ONS DE COULEURS » (CCBD) d'utiliser la salle polyvalente les mercredis et pendant les vacances scolaires. Il donne lecture des projets de conventions et demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

CHARGE M. le Maire d'établir et de signer une convention d'occupation de la salle polyvalente avec le centre de loisirs « les CREY'ONS DE COULEURS ».

CCBD – CONVENTION-CADRE – INSTALLATION ET TRANSMISSION DE PETITS EQUIPEMENTS POUR L'ACCUEIL DES CYCLOTOURISTES

M. Le Maire rappelle la délibération n° 2023.03.06 du 20/04/2023 par laquelle était acceptée la convention de partenariat avec la CCBD pour l'installation et la participation à l'acquisition de petit équipement vélo sur la commune,

Dans le cadre de cette opération, il est nécessaire de signer une nouvelle convention-cadre ayant pour objet l'installation, la subvention LEADER, les modalités financières et les obligations de chaque partie,

A noter que cet appel à projets a pu être mis en place grâce au concours de fonds LEADER. L'attribution de cette subvention exige que la CCBD reste propriétaire des équipements pendant 5 ans. En conséquence, la commune intégrera ces petits équipements vélo à son patrimoine actif en 2028,

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du projet de convention,

 **CHARGE M.** le Maire de signer la convention-cadre de partenariat pour l'installation et la transmission d'équipements pour l'accueil des cyclotouristes

Information : les 2 stations réparation vélos sont installées l'une à Faverges sous le préau (vers la salle des fêtes) et l'autre sous le préau du groupe scolaire.

AMENAGEMENT CIMETIERE DE CREYS - RECOURS

Un recours a été déposé quant à l'implantation du jardin du souvenir dans le cimetière de CREYS. Des accords antérieurs imposent à la municipalité de déplacer ce nouvel aménagement. Un devis va être demandé à l'entreprise GRANIMOND.

MOUSTIQUE TIGRE – AMBROISIE - 2024

Le Maire signale la recrudescence du moustique tigre sur la commune. La démoustication est inefficace contre le moustique tigre. **Le plus efficace pour lutter contre ce moustique est de le priver d'eau.** Sachant que 80 % des lieux de développement du moustique tigre se trouvent à proximité des habitations, l'implication de chaque habitant est primordiale. En vidant, couvrant, rangeant tout récipient permettant son développement, on empêche sa prolifération.

De même que la lutte contre la prolifération de l'ambroisie est à continuer et à amplifier dans les prochains mois avec l'aide de tous !

TOUR DE TABLE

Séverine **POËTE**

- ✚ Finalise le Bulletin 2023. Distribution à prévoir entre le 21 et le 31 décembre 2023 avec les chèques cadeaux de 15 € et un bloc-notes.
- ✚ Rappelle la Cérémonie du 11 novembre à 11h au monument aux morts de Creys
- ✚ Illuminations du 8 décembre : animations et feu d'artifice à 21h à Creys
- ✚ Confirme la réunion mi-mandat le 14 décembre à 19h – salle des Ecoux
- ✚ Informe de la distribution des colis pour les habitants de plus de 75 ans le 23 décembre à 10h30 et du repas des 70 ans et plus le 27 janvier 2024 au restaurant scolaire
- ✚ La présentation des vœux par la municipalité se déroulera le dimanche 07 janvier 2024 à la salle des fêtes de **Creys**

Ludovic **CHENEVAL**

- ✚ Invite le conseil à consulter le site de la commune pour la campagne électorale des candidats à l'élection des délégués du restaurant scolaire. Après une campagne menée auprès de leurs camarades, et les élections, la promulgation des résultats et remise des écharpes se sont déroulées le vendredi 20 octobre 2023. Les élus seront alors porte-paroles de leurs camarades pour demander des améliorations et évolutions au restaurant scolaire à Véronique Casson et au cuisinier Christophe Dusé...A noter que l'organisation a nécessité un gros travail d'organisation pour le personnel du restaurant scolaire, un grand merci à eux !

Philippe **FILLOD**

- ✚ Organise le broyage des sapins de Noël le 13/01 – Les particuliers peuvent déposer leur sapin sur les points de ramassage des OM le 11/01/24.
- ✚ Signale une exposition organisée par le SYCLUM à VILLEMORIEU, avec pour thème « festival réduc et récup »
- ✚ **Syclum** : 1^{er} ramassage des bacs jaunes le 23/11.

Prochain conseil municipal :
Judi 30 novembre 2023 à 18h30
Avec intervention d'EDF Photovoltaïque de Malville
(Projet d'extension du parc photovoltaïque)

**REUNION DU 02 novembre 2023
DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE**

Vu la délibération n° 2020.04.03 du 02 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, en application de l'article L.2122-22 du CGCT,

DPU

DIA0381392310009-rue de la barmotte

ATAYI Raphael - AB 631 – AB 633p - AB 630p – CAVALIER Benjamin

DIA0381392310010-439, route des fours

Olivier BONNARD – AC 221-222 – BONNARD Emma (signature P. FILLOD)

DIA0381392310010— rue de pénelon

BOUKHNOUCH Mohamed -227ac 404-407-410-411-413-415 – MORENO Guillaume

MAPA

28.2023

RENOUVELLEMENT MAINTENANCE LOGICIEL AGENDA 3D OUEST

Le renouvellement du contrat de maintenance logiciel Agenda par 3D OUEST (LANNION) est accepté pour un montant annuel de 124.02 € H.T

Le contrat est renouvelé annuellement par tacite reconduction jusqu'au 09/09/2025.